

Québec 

AVIS AU MINISTRE
RESPONSABLE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE
SUR
LES SUBVENTIONS AUX CENTRES DE RECHERCHE
UNIVERSITAIRE POUR L'EXERCICE 1976/77
(Programme FCAC)



75.24

360200
0076018

CONSEIL DES UNIVERSITES

AVIS AU MINISTRE
RESPONSABLE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE
SUR
LES SUBVENTIONS AUX CENTRES DE RECHERCHE
UNIVERSITAIRE POUR L'EXERCICE 1976/77
(Programme FCAC)

Québec, le 18 juin 1976.

75.24

TABLE DES MATIERES

1. Introduction	1
2. Recommandation générale du Conseil	3
3. Recommandations particulières du Conseil	3
3.1 Les centres déjà subventionnés devant toucher le 2e ou 3e versement de leur subvention triennale en 1976-1977	6
3.2 Les centres non subventionnés l'an dernier	6
3.3 Les centres évalués en cours d'année	9
Tableau - Subventions aux centres de recherche pour 1976-1977	4 & 5
Annexe - Composition des Comités visiteurs	

1. Introduction

Le Conseil des universités a l'honneur de transmettre au ministre responsable de l'enseignement postsecondaire le présent avis relatif à la répartition des subventions accordées aux centres de recherche universitaire dans le cadre du programme FCAC, avis qu'il a adopté à sa soixante-treizième séance, les 17 et 18 juin 1976, sur présentation d'un dossier élaboré par sa Commission de la recherche universitaire.

Cet avis complète ceux qu'il a transmis récemment sur les autres volets de ce programme, concernant les subventions aux équipes, aux services généraux et aux revues scientifiques, auxquels il faut ajouter les commentaires sur le niveau de l'enveloppe budgétaire accordée au programme qu'on trouvera dans l'avis sur les subventions de fonctionnement pour l'année 1976-1977.

Le Conseil des universités désire souligner l'effort significatif fait par le Québec en faveur du développement de la recherche universitaire au cours des récentes années. Il ne peut toutefois manquer d'exprimer son inquiétude vis-à-vis du gel des subventions de recherche FCAC pour l'exercice 1976-1977. En effet, la politique récemment adoptée par le ministère fige le développement des activités de recherche que le Conseil espérait voir se consolider au cours des prochaines années. Alors que l'Etat a récemment investi des sommes considérables au développement des universités depuis quelques années, il semble vouloir piétiner précisément au moment où les prochains efforts auraient pu porter sur la recherche. On a l'impression que la recherche se voit coupée de tout développement avant d'avoir atteint sa maturité. Ce "gel des subventions" et ce ralentissement des activités de recherche sont d'autant plus difficiles à accepter que l'on demande de plus en plus à la recherche universitaire de corriger les déséquilibres qui existent à l'heure actuelle au sein du réseau de recherche québécois.

A court terme, l'inquiétude du Conseil réside davantage dans la politique qui se dessine que dans le gel effectif, pour une année, des subventions FCAC. La recherche peut, à la rigueur, s'accommoder d'un gel temporaire des subventions FCAC. Cependant, si ce gel devait

se poursuivre durant quelques années, il faudrait faire face à des effets désastreux pour la recherche universitaire. Il faut souligner de plus que le gel des "subventions fédérales" à la recherche contribue à rendre la situation beaucoup plus difficile. Le gel des subventions de recherche du programme FCAC pour 1976-1977 cause des difficultés particulières que le Conseil veut signaler.

Un gel global de l'enveloppe FCAC implique de fait une réduction très considérable des dépenses autres que les salaires puisque ceux-ci doivent être "indexés". Ceci semble une mesure discriminatoire envers la recherche, puisque, en général, le ministère admet une indexation du salaire des employés de l'université. Une indexation des salaires payés par les subventions de recherche représente une somme d'environ \$750 000 pour 1976-1977. De l'avis du Conseil, même dans l'optique d'un gel des subventions, cette somme devrait être ajoutée au programme FCAC pour 1976-1977.

Le Conseil des universités et le ministère de l'Education se trouvent dans une situation particulièrement délicate vis-à-vis des subventions aux centres de recherche. En effet, pour suivre les recommandations du Conseil des universités, les quatre centres qui ont été l'objet d'une recommandation positive de la Commission l'an dernier et qui n'ont pu être financés, devraient l'être cette année. Advenant que le montant réservé aux centres de recherche demeure le même que celui de l'an dernier, ces quatre centres devront être financés au détriment de ceux qui font l'objet d'une réévaluation cette année. La Commission croit qu'il faut attacher une importance particulière aux réévaluations et qu'il est inacceptable de réduire "a priori" la somme qui pourrait être attribuée aux centres concernés. En conséquence, par rapport à 1975-1976, il faudrait prévoir une augmentation de l'ordre de \$100 000 au volet "centres de recherche".

2. Recommandation générale du Conseil

ATTENDU le niveau de l'enveloppe budgétaire accordée au programme FCAC pour l'année 1976-1977 et, en particulier, au volet "centres de recherche";

ATTENDU les engagements budgétaires pris envers un certain nombre de centres de recherche en 1975-1976;

ATTENDU l'opportunité de donner suite aux recommandations faites l'an dernier concernant certains centres qui n'ont pas été subventionnés en 1975-1976;

ATTENDU les résultats de l'évaluation de quatre centres effectuée au cours de la présente année,

après avoir reçu l'avis de la Commission de la recherche, le Conseil des universités recommande:

RECOMMANDATION 1

- (QUE la répartition de l'enveloppe budgétaire consacrée
- (aux centres de recherche dans le cadre du programme
- (FCAC pour l'année 1976-1977, s'établisse selon le ta-
- (bleau qui suit.

3. Recommandations particulières du Conseil

Le financement des centres de recherche pour l'exercice financier 1976-1977 est assujetti aux restrictions générales imposées au support de la recherche universitaire. Dans le contexte actuel du gel des subventions à la recherche, l'enveloppe réservée au "volet centres" demeure sensiblement la même que celle de l'an dernier, soit \$1 616 000 pour 1976-1977 comparé à \$1 593 000 pour 1975-1976.

Dans le présent avis, le Conseil a tenu compte des engagements pris à l'égard des centres déjà subventionnés, des recommandations qu'il a déjà faites sur certains centres qui n'ont pu l'être l'an dernier, de même que des actions d'évaluation qui ont eu lieu au cours de la présente année.

SUBVENTIONS AUX CENTRES DE RECHERCHES POUR 1976-1977

Nom du centre	Subventions reçues en 1975-1976 en millier de \$	Pour 1976-77	
		Versement	Subventions recommandées en millier de \$
Laboratoire de recherche en optique et Laser (Laval)	102	3e	102
Centre d'études nordiques (Laval)	99	3e	99
Center for Northern Studies and Research (McGill)	88	3e	88
Centre d'ingénierie nordique (Polytechnique)	82.5	3e	82.5
Centre de recherche sur le Moyen Nord (UQAC)	60.5	3e	60.5
Groupe Interuniversitaire de recherche en océanographie du Québec (Laval, McGill, Montréal)	75	2e	75
Institut de Parasitologie (McGill)	60	2e	60
Centre de physiopathologie digestive (Sherbrooke)	31	2e	31
Centre de recherche en sciences de l'environnement (UQAM)	70	2e	50
Centreau (Laval)	65	2e	65
Centre de recherches écologiques de Montréal (Montréal)	60	2e	60
Centre de recherche en développement économique (Montréal)	50	2e	50
Centre de recherche et d'innovations urbaines (Montréal)	50	2e	50
INRS-Urbanisation (Université du Québec)	30	2e	30
Radar Weather Observatory (McGill)	30	2e	30

SUBVENTIONS AUX CENTRES DE RECHERCHES POUR 1976-1977

Nom du centre	Subventions reçues en 1975-76 en millier de \$	Pour 1976-77	
		Versement	Subventions recommandées en millier de \$
Laboratoire des sciences de l'activité physique (Laval)	40	2e	40
Centre de droit privé et comparé (McGill)	40	2e	40
Centre de recherche en aménagement régional (Sherbrooke)	40	2e	40
Centre de recherche sur les atomes et les molécules (Laval)	20	2e	50
Centre d'études des littératures d'expression française (Sherbrooke)	30	2e	30
Centre de recherche en aménagement et développement du territoire (Laval)	30	2e	30
Centre interuniversitaire d'études européennes (UQAM, Concordia)	20		0
Institut de droit aérien et spatial (McGill)	0	1er	30
Centre international de recherche sur le bilinguisme (Laval)	0	1er	43
Laboratoire de recherche en sciences de l'adminis- tration (Laval)	0	1er	25
Centre de recherche en nutrition (Laval)	150	Subvention d'un an	100
Centre de recherche en reproduction animale (Montréal)	30	1er	45
Centre de recherche en mathématiques appliquées (Montréal)	110	1er	110
Centre de recherche en droit public (Montréal)	130	Subvention d'un an	100
TOTAL	1 593		1 616

3.1 Les centres déjà subventionnés devant toucher le 2e ou 3e versement de leur subvention triennale en 1976-1977.

Etant donné le niveau de l'enveloppe budgétaire réservée au "volet centres", le Conseil ne peut recommander les ajustements normaux visant à couvrir les augmentations des coûts de fonctionnement des centres. Il faut toutefois ajouter que la Commission de la recherche universitaire a soumis au Comité de financement du Conseil une recommandation concernant l'indexation des salaires payés à même les subventions FCAC et que cette recommandation a été intégrée à l'avis du Conseil sur les subventions totales de fonctionnement pour l'année 1976-1977.

En conséquence, le Conseil des universités recommande:

RECOMMANDATION 2

- (a) QUE soit versé aux centres de recherche qui doivent
- (toucher le 2e ou 3e versement de leur subvention
- (triennale, un montant égal à celui qui leur a été
- (octroyé pour 1975-1976;
- (
- (b) QUE la subvention pour le centre de recherche sur
- (les atomes et les molécules de l'Université Laval
- (soit portée à \$50 000 pour 1976-1977, pour tenir
- (compte du fait que ce centre n'a reçu qu'une frac-
- (tion de la subvention recommandée l'an dernier.

3.2 Les centres non subventionnés l'an dernier

Certains centres de recherche ont fait l'objet d'une recommandation favorable de la part de la Commission de la recherche universitaire, l'an dernier, mais n'ont pu être subventionnés, faute de fonds. Le Conseil propose d'attribuer à ces centres le premier versement de la subvention recommandée.

3.2.1 Le Centre de droit aérien et spatial de l'Université McGill

CONSIDERANT la situation géographique privilégiée du Centre et la bonne réputation qu'il a su conserver dans son domaine;

CONSIDERANT aussi que la direction du Centre assure que les liaisons seront maintenues avec les autres universités du Québec;

CONSIDERANT que cette subvention sera utilisée pour défrayer des coûts d'infrastructure,

le Conseil des universités recommande:

RECOMMANDATION 3

- (d'accorder une subvention de \$30 000 pour 1976-1977
- (au Centre de droit aérien et spatial de l'Université
- (McGill dans le cadre du programme FCAC.

Cette subvention pourrait servir à défrayer les coûts reliés au salaire du directeur du Centre, d'un secrétaire administratif et quelques assistants de recherche. D'autre part, le Conseil souhaite fortement à l'université que le Centre s'intéresse de plus en plus aux aspects canadiens et québécois du droit aérien et spatial. Enfin, le Conseil espère que cette subvention puisse être indexée l'an prochain pour tenir compte de l'augmentation inévitable des coûts.

3.2.2 Le Centre international de recherches sur le bilinguisme (CIRB)

CONSIDERANT l'opportunité d'intensifier les recherches sur le bilinguisme au Québec;

CONSIDERANT aussi la recommandation de sa Commission de la recherche,

le Conseil des universités recommande:

DIRECTION DES COMMUNICATIONS
Ministère de l'Éducation
1035, de la Chevrotière, 11e
Québec, G1R 5A5

RECOMMANDATION 4

- (a) QUE soit accordée au Centre international de
 - (recherches sur le bilinguisme de l'Université
 - (Laval une subvention de \$43 000 pour l'année
 - (1976-1977 et d'indexer cette subvention pour
 - (1977-1978 et 1978-1979;
 - (
- (b) QUE le deuxième versement de cette subvention
 - (ne soit versé qu'à la condition que l'Univer-
 - (sité Laval ait soin de pourvoir le Centre
 - (d'un animateur scientifique dont la fonction
 - (serait:
 - (
 - (i) de préciser les objectifs du Centre;
 - (
 - (ii) de coordonner davantage les activités des
 - (chercheurs du Centre;
 - (
 - (iii) de rendre les objectifs et les travaux de
 - (recherches du Centre plus pertinents à la
 - (réalité québécoise et canadienne.

3.2.3 Le Laboratoire des sciences de l'administration de l'Université Laval

CONSIDERANT le faible volume des engagements budgétaires de l'Université Laval dans le domaine de la recherche en sciences de l'administration;

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un secteur important pour le Québec où il s'y consent peu d'efforts;

CONSIDERANT les recommandations de sa Commission de la recherche,

le Conseil des universités recommande:

RECOMMANDATION 5

- (a) QUE soit attribuée une subvention annuelle d'infra-
 - (structure de \$25 000 au laboratoire en sciences de
 - (l'administration de l'Université Laval pour les
 - (trois prochaines années, aux fins, entre autres,
 - (
 - (i) de fournir divers services de recherche de base;
 - (
 - (ii) de disposer d'un budget minimum pour lancer, de
 - (sa propre initiative, un ou quelques projets de
 - (recherche exploratoires, en vue de faciliter
 - (l'obtention de fonds auprès d'autres organismes
 - (subventionnaires;

- (b) QUE cette subvention annuelle de \$25 000 puisse
 (être haussée à \$40 000 pour les années 1977-1978
 (et 1978-1979, si le laboratoire de recherche en
 (sciences de l'administration peut démontrer d'ici
 (ce temps, à la satisfaction du ministère de l'Edu-
 (cation, qu'il a pris les dispositions nécessaires
 (pour:
 (i) assurer un minimum de continuité dans l'orien-
 (tation actuelle de son programme de recherche
 (en gestion des systèmes (SYSOTEK);
 (ii) concevoir et faire démarrer un programme de
 (recherche plus cohérent et plus concerté en
 (pratiques administratives;
 (c) QU'au-delà de 1978-1979, le support qui pourra
 (être accordé au laboratoire de recherches en
 (sciences de l'administration en vertu du pro-
 (gramme FCAC soit révisé à la lumière de la ca-
 (pacité du laboratoire de développer un programme
 (de recherche correspondant à l'un des axes de
 (développement de l'Université Laval (v.g. les
 (sciences forestières et agricoles, l'aménagement
 (et développement du territoire, etc...).

Cette subvention pourrait servir à défrayer les coûts reliés à l'engagement du directeur du Centre, d'un secrétaire et d'assistants de recherche.

3.3 Les centres évalués en cours d'année

La Commission de la recherche a évalué les quatre centres suivants au cours de l'année 1975-1976:

- le Centre de recherche en droit public (Montréal);
- le Centre de recherche en mathématiques (Montréal);
- le Centre de recherche en reproduction animale (Montréal);
- le Centre de recherche en nutrition (Laval).

La Commission s'est appuyée sur le rapport de comités visiteurs, dont la liste des membres apparaît en Annexe, pour préparer son rapport au Conseil des universités.

3.3.1 Le Centre de recherche en nutrition de l'Université Laval (CRN)

CONSIDERANT l'importance du domaine de la nutrition et le rôle que le Centre de recherche en nutrition peut y jouer;

CONSIDERANT la mission particulière de l'Université Laval dans ce domaine;

CONSIDERANT enfin la recommandation de sa Commission de la recherche,

le Conseil des universités recommande:

RECOMMANDATION 6

(d'accorder au Centre de recherche en nutrition de
(l'Université Laval la somme de \$100 000 pour
(1976-1977 dans le cadre du programme FCAC.

CONSIDERANT, d'autre part, l'opportunité pour ce Centre de s'ouvrir davantage aux autres facultés et disciplines;

CONSIDERANT aussi la nécessité qu'il intensifie ses liaisons avec l'extérieur,

le Conseil des universités recommande également:

RECOMMANDATION 7

(a) QUE cette subvention soit renouvelée pour
(1977-1978 et 1978-1979, mais après recommandation favorable de la Commission de la recherche,
(laquelle s'assurera que l'Université Laval a
(donné suite aux recommandations qui lui sont
(adressées ci-dessous;

(b) QUE l'Université Laval dote le plus tôt possible le Centre de recherche en nutrition
(d'un Comité aviseur constitué en partie de
(spécialistes extérieurs à l'Université Laval
(et aux facultés d'agriculture;

(c) QUE ce comité joue un rôle important dans le choix des orientations du Centre et qu'il soit consulté lors de l'engagement de nouveaux chercheurs;

(d) QUE le Centre fasse un effort particulier pour accroître sa production en recherche et pour consolider les équipes de recherche les plus prometteuses.

3.3.2 Le Centre de recherche en mathématiques de l'Université de Montréal (CRM)

CONSIDERANT l'importance des mathématiques appliquées et de ses retombées socio-économiques;

CONSIDERANT l'excellence du Centre de recherche en mathématiques et son caractère particulier au Québec et au Canada;

CONSIDERANT la production scientifique du Centre tant du point de vue qualitatif et quantitatif;

CONSIDERANT le rapport de sa Commission de la recherche,

le Conseil des universités recommande:

RECOMMANDATION 8

- (a) QUE soit attribuée au Centre de recherche en mathématiques de l'Université de Montréal une subvention de \$110 000 pour l'exercice financier 1976-1977 dans le cadre du programme FCAC;
- (b) QUE cette subvention soit renouvelée pour 1977-1978 et 1978-1979 lorsque les formalités administratives usuelles auront été complétées.

D'autre part,

CONSIDERANT l'excellence du Centre et les retombées nombreuses qu'il doit avoir en milieu québécois;

CONSIDERANT le rôle important que ce centre doit jouer dans la formation de jeunes chercheurs québécois,

le Conseil recommande à l'Université de Montréal:

RECOMMANDATION 9

- (d'établir, de façon plus systématique que cela n'a été fait jusqu'à présent, des relations avec les organismes gouvernementaux, paragouvernementaux et industriels canadiens, ces organismes étant une source féconde à la fois de problèmes intéressants et de fonds financiers;
- (de s'entendre avec d'autres universités québécoises et canadiennes, afin d'intensifier la collaboration entre le CRM et les chercheurs de ces universités;

- (d'intensifier et d'harmoniser les liens qui existent
- (ou pourraient exister entre le CRM et d'autres départements
- (ou instituts de recherche de l'Université de
- (Montréal, en particulier les départements de mathématiques
- (ou d'informatique ainsi que les Ecoles poly-
- (technique et des hautes études commerciales;
- (
- (de renforcer à l'intérieur du Centre les composantes
- (en mathématiques appliquées et en mathématiques orientées
- (vers l'informatique, en tenant compte des besoins
- (particuliers du Québec.

3.3.3 Le Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal (CRDP)

ATTENDU le leadership qu'a joué le Centre de recherche en droit public au Québec;

ATTENDU l'importance des travaux réalisés au Centre et son rôle de formation de chercheurs;

ATTENDU le rapport de sa Commission de la recherche,

le Conseil des universités recommande:

RECOMMANDATION 10

- (QUE soit accordée au Centre une subvention de \$100 000
- (pour 1976-1977 dans le cadre du programme FCAC.

D'autre part,

ATTENDU qu'il y a lieu de consolider les activités du Centre en recherche fondamentale;

ATTENDU que le Centre doit intensifier ses efforts dans le but de favoriser les échanges entre les chercheurs des diverses universités,

le Conseil des universités recommande:

RECOMMANDATION 11

- (a) QUE cette subvention soit renouvelée pour 1977-1978
- (et 1978-1979, mais après recommandation favorable
- (de la Commission de la recherche, laquelle s'assurera
- (que l'Université de Montréal a donné suite aux
- (recommandations suivantes;

- (b) QUE l'Université de Montréal dote le Centre d'un
 (Comité aviseur dont le principal rôle serait de
 (faciliter l'élaboration d'une politique de coord-
 (nation des activités de recherche en droit
 (public au Québec.
- (Ce comité serait constitué des vice-doyens à la
 (recherche ou son équivalent de chacune des fa-
 (cultés de droit des universités québécoises,
 (ainsi que de quelques membres, extérieurs à ces
 (facultés qui sont spécialement intéressés aux
 (recherches effectuées au Centre (ils pourraient
 (venir, par exemple, des ministères impliqués);
- (c) QUE l'université prévoie, au cours de la prochaine
 (année, l'engagement de deux chercheurs chevronnés
 (dans le domaine des recherches fondamentales en
 (droit public;
- (d) QU'elle conserve l'ouverture du Centre vers les
 (disciplines autres que le droit, mais en misant
 (sur une base solide de recherches fondamentales
 (en droit et en veillant à ce que les activités du
 (Centre ne soient pas constituées majoritairement
 (de réponses à des commandites;
- (e) QU'elle encourage les chercheurs du Centre à sol-
 (liciter des subventions de recherche par les voies
 (conventionnelles qui appellent une évaluation par
 (les pairs, en particulier dans le cadre du volet
 ("équipes" du programme FCAC du ministère de l'Édu-
 (cation.

3.3.4 Le Centre de recherche en reproduction animale de l'Université de Montréal (CRRA)

CONSIDERANT la mission particulière de l'Université de Montréal dans ce domaine;

CONSIDERANT la participation du ministère de l'Agriculture au financement des projets du Centre;

CONSIDERANT le rapport de sa Commission de la recherche,

le Conseil des universités recommande:

RECOMMANDATION 12

- (a) QUE soit accordée au CRRA une subvention de \$45 000
- (pour 1976-1977 dans le cadre du programme FCAC;
- (
- (b) QUE cette subvention soit renouvelée pour 1977-1978
- (et 1978-1979 après les vérifications administratives
- (usuelles;
- (
- (c) QUE l'Université de Montréal veille à ce que le Co-
- (mité aviseur soit véritablement consulté sur les
- (orientations de recherche que désire prendre le
- (Centre et sur l'engagement des chercheurs à plein
- (temps.

Par ailleurs, le Conseil souhaite que, éventuellement, le Centre considère la possibilité de solliciter des subventions de recherches auprès des organismes chargés de fournir une assistance aux pays en voie de développement. De plus, le Conseil espère que cette subvention puisse être indexée l'an prochain, pour tenir compte de l'augmentation inévitable des coûts.

COMPOSITION
DES
COMITES VISITEURS

CENTRE de RECHERCHES en NUTRITION

M. Jean-Marc BELANGER
Secrétaire du Conseil adminis-
tratif
Ministère de l'Agriculture

M. Marcel GAGNON
Directeur
Centre de recherche en sciences
appliquées à l'alimentation
Université du Québec à Montréal

M. Jean-Jacques CARTIER
Directeur général adjoint
Direction de la recherche
Ministère de l'Agriculture du
Canada

M. Laurie GAUVIN
Directeur de la recherche scien-
tifique
Direction générale de l'enseignement
supérieur (DGES)
Ministère de l'Education

Dr John DEMAN
Directeur
Food Science Department
University of Guelph

M. Michel NORMANDIN
Président
Commission de la recherche univer-
sitaire

M. Jacques DUNNIGAN
Président du Comité
Vice-recteur adjoint à la
recherche
Université de Sherbrooke

M. Yves ROUSSEAU
Secrétaire
Commission de la recherche univer-
sitaire

CENTRE de RECHERCHES en MATHEMATIQUES

M. Claude BOUCHER
Président du Comité
Université de Sherbrooke

M. Walter HITSCHFELD
Vice-recteur
Faculté des études avancées et
de la recherche
Université McGill

M. John COLEMAN
Département de mathématiques
Queen's University

M. Mark KAC
Département de mathématiques
Rockefeller University
New York

M. D.A. DAWSON
Directeur
Département de mathématiques
Université Carleton

M. Michel NORMANDIN
Président
Commission de la recherche univer-
sitaire

M. Laurie GAUVIN
Directeur de la recherche scien-
tifique
Direction générale de l'ensei-
gnement supérieur (DGES)
Ministère de l'Education

M. Yves ROUSSEAU
Secrétaire
Commission de la recherche univer-
sitaire

CENTRE de RECHERCHES en DROIT PUBLIC

M. Marc BELANGER
Président du Comité
Vice-recteur à l'enseignement et
à la recherche
Université du Québec à Montréal

M. Michel NORMANDIN
Président
Commission de la recherche uni-
versitaire

M. René DUSSAULT
Président de l'Office des professions
Sainte-Foy

M. Yves ROUSSEAU
Secrétaire
Commission de la recherche uni-
versitaire

M. Laurie GAUVIN
Directeur de la recherche scien-
tifique
Direction générale de l'enseigne-
ment supérieur (DGES)
Québec

M. Robert SAUVE, juge
Président de la Commission d'aide
juridique
Montréal

M. André GELINAS
Ministère de la Justice
Québec

CENTRE de RECHERCHES en REPRODUCTION ANIMALE

M. Jean-Marc BELANGER
Secrétaire du Conseil adminis-
tratif de la recherche
Ministère de l'Agriculture
Québec

M. Jean-Paul LEMAY
Président du Comité
Faculté des sciences de l'Agri-
culture et de l'alimentation
Université Laval

M. Jacques DUFOR
Station de recherche
Agriculture Canada
Lennoxville, Qué.

M. Marcel LORTIE
Ingénieur forestier
Directeur général régional
Service de gestion environnement
Sainte-Foy

M. Louis-Paul DUGAL
Conseiller technique auprès de la
Commission de la recherche univer-
sitaire

M. J.-E. MOXLEY
Directeur
Dairy Herd Analysis
Campus Macdonald
Université McGill

M. Laurie GAUVIN
Directeur de la recherche scienti-
fique
Direction générale de l'enseignement
supérieur (DGES)
Québec

M. Yves ROUSSEAU
Secrétaire
Commission de la recherche uni-
versitaire

Conseil des universités
2700, boul. Laurier
Tour Frontenac, 8^e étage
Sainte-Foy
G1V 2L8



Gouvernement du Québec
**Conseil
des universités**

2301-0040
68-867-0485